

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 février 2012

CP 12/02-10

L'an deux mil douze, le 20 février les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Cambon et Descazeaux ;

Excusé : M. Hébral.

GESTION DE LA DETTE 2011

Suite à la décision du 21 avril 2011 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2011, le Conseil Général a fixé à 13 500 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 717 000 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Après avoir réalisé, deux prêts pour un montant de 10 000 000 € pour le budget principal auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées (5 000 000 euros) et de la Banque Populaire Occitane (5 000 000 euros) et un prêt de 600 000 € pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne auprès de la Banque Populaire dont le compte-rendu vous a été présenté lors de la réunion de la Commission Permanente du 24 octobre 2011, je vous informe que :

- d'une part, afin de solder le volume des emprunts voté, un nouvel emprunt de 3 500 000 € a été réalisé auprès du Crédit Coopératif avec un taux à 3,70 % pour une durée de 10 ans,

- d'autre part, pour financer les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, un emprunt du solde de 117 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole avec un taux fixe à 4,35 % pour une durée de 10 ans.

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2011.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée du 21 avril 2011 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations et couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la présente communication relative à la gestion de la dette 2011 et des caractéristiques financières des prêts figurant en annexe.

Acte donné.

Le Président,

A N N E X E I
BUDGET DEPARTEMENTAL

—
Crédit Coopératif
—

contrat n° 1110570

- Montant..... : 3 500 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 23 décembre 2011
- Date de la 1^{ère} échéance.....: 23 décembre 2012
- périodicité.....: annuelle
- durée: 10 ans
- mode d'amortissement.....: progression annuelle de 5 %
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,70 %
- frais de dossier.....: 5 000,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

A N N E X E II

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

—
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
—

contrat n° 30001814633

- Montant..... : 117 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: courant 2012
- Date de la 1^{ère} échéance.....: en 2013
- périodicité.....: semestrielle
- durée: 10 ans
- mode d'amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: exact/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,35 %
- frais de dossier.....: 300,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

Le Président,